



**PRÉFET  
DE LA MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

*Le préfet*

Metz, le 17 juin 2022

Monsieur le maire,

La société des autoroutes du nord et de l'est de la France (SANEF) projette le renforcement d'une buse métallique sur le territoire de votre commune, permettant le passage du cours d'eau « le Rouau », affluent de la Nied française, sous l'autoroute A4. Cet ouvrage hydraulique est fortement dégradé et menace la stabilité de l'autoroute.

Votre commune dispose d'un atlas des zones inondables (AZI) issu d'une étude hydrogéomorphologique, réalisée en décembre 2005 par le bureau d'études BCEOM. Toutefois, l'étude précitée a uniquement déterminé l'enveloppe maximale de la zone inondable sur l'ensemble du cours d'eau, constituant à ce jour, le support de référence pour la maîtrise de l'urbanisme, au regard du risque d'inondation. Dans le cadre du projet des travaux de l'ouvrage, la SANEF a demandé au bureau d'études Hydratec de modéliser les incidences hydrauliques du renforcement de cet ouvrage projeté sur les niveaux d'eau en crue centennale pour le bassin versant au droit de la buse.

Les travaux projetés par la SANEF ont fait l'objet d'un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau. Ce dossier a été soumis pour instruction à la police de l'eau de la direction départementale des territoires (DDT) de la Moselle. À ce titre, la DDT a été destinataire du rapport d'études et de la cartographie de la modélisation de l'incidence hydraulique du renforcement de la buse étudiée par Hydratec. Bien que la modélisation n'ait pas déterminé les cotes des plus hautes eaux, l'étude précitée apporte une connaissance plus fine des emprises inondables en crue centennale de la Nied française et améliore ainsi la connaissance du risque d'inondation sur le territoire de votre commune.

Ces données complémentaires, même en l'absence de cotes des plus hautes eaux, vous permettront de maîtriser plus facilement l'urbanisme et la gestion des crues sur votre commune. Ces nouvelles connaissances du risque d'inondation étant propriété intellectuelle de la SANEF, l'opérateur a confirmé à ma demande son accord pour leur diffusion et leur utilisation dans le cadre de la maîtrise de l'urbanisme et pour les besoins des modélisations futures des crues de la Nied française.

.../...

Monsieur Yves Legendre  
Maire des Etangs  
1 rue de la Vignotte  
57530 Les Etangs

Un porter à connaissance relatif au risque d'inondation par débordement d'un cours d'eau convient pour les communes aux faibles enjeux ou limités, pour la maîtrise de l'urbanisme, sans la nécessité de recourir à l'élaboration d'un plan de prévention des risques inondation (PPRi).

Je porte donc à votre connaissance la nouvelle cartographie des zones inondables pour la crue de référence de la Nied française, ci-jointe. Conformément aux dispositions de l'article L.132-3 du code de l'urbanisme, je vous demande de tenir le présent « porter à connaissance » à la disposition du public.

Veuillez agréer, monsieur le maire, l'expression de ma considération distinguée.

Cordialement



Laurent Touvet

**P.J.** : – Cartographie de la zone inondable de la crue de référence de la Nied française de la commune des Étangs.

Copie :

- Monsieur le président de la communauté de communes Haut Chemin – Pays de Pange
- Monsieur le président du SCOTAM
- Monsieur le président du syndicat des eaux vives des 3 Nied
- Monsieur Michel Kauffmann – SANEF
- Préfecture de la Moselle / DCL / BUAJ – Monsieur Olivier Muller
- DDT57 Délégation territoriale de Sarreguemines
- DDT57 / SABE / DA / PU
- DDT57 / SABE / DA / FUF
- DDT57 / SABE / PE

**Risque inondation de la Nied Française**  
**Étude hydraulique d'incidence du renforcement**  
**de la buse sur l'A4**

Étude Hydratec décembre 2021 (propriété intellectuelle de la SANEF)

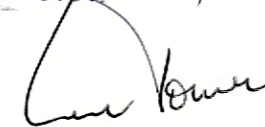
**Commune : Les Étangs**

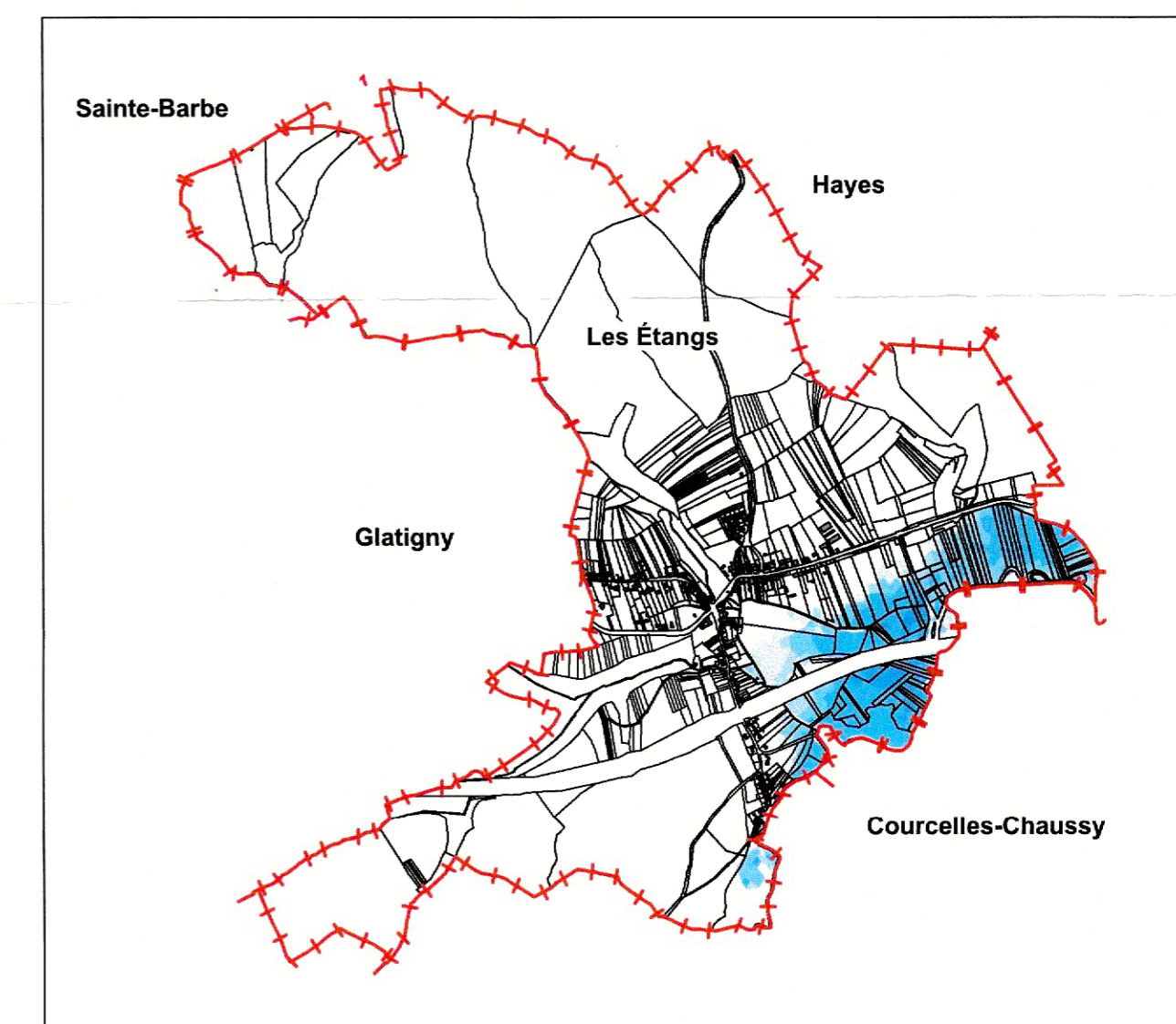
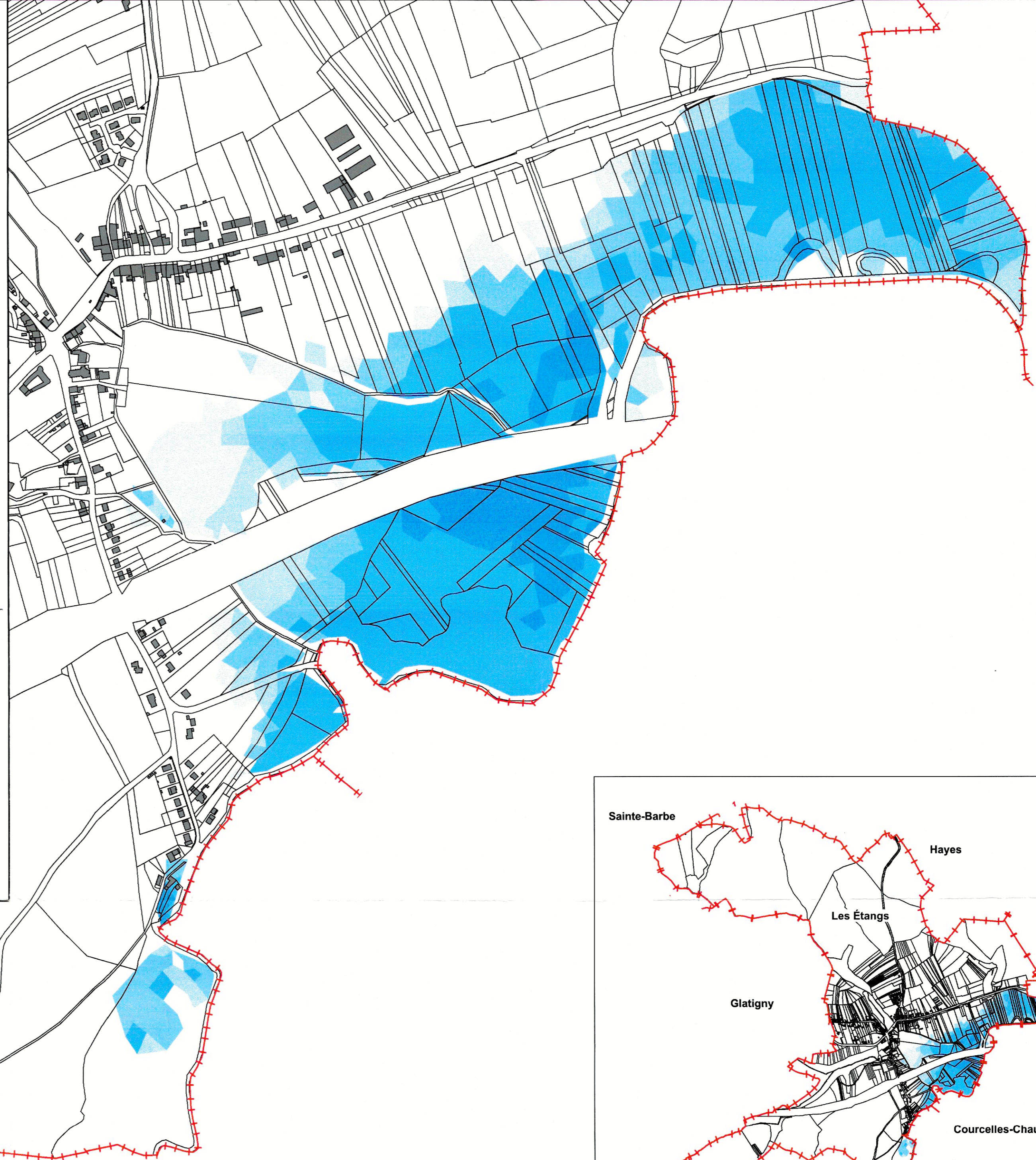
Carte annexée au "Porter à connaissance"  
de la maîtrise de l'urbanisme du 17 juin 2022

**Crue centennale**

Hauteurs d'eau

- de 0 à 0,25m
- de 0,25 à 0,50m
- de 0,50 à 1,00m
- de 1,00 à 2,00
- > à 2,00m

Le Préfet  
  
Laurent TOUVET



0 50 100 150 200 250m